PRÉFÈTE
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Restriction en situation de sécheresse

ALERTE RENFORCÉE

Mesures de restriction des usages de l'eau

ARROSAGE



Pelouses



Jardins potagers
Interdiction entre 9h et 20h



Massifs fleuris, jardinières, fleurs en pot

NETTOYAGE



Lavage des véhicules en station



Lavage des véhicules à domicile



Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

REMPLISSAGE / VIDANGE



Remplissage et vidange des piscines



Remplissage et vidange des plans d'eau

AGRICULTURE



Irrigation des cultures par aspersion
Interdiction entre 9h et 20h



L'abreuvement des animaux domestiques

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet :
https://vigieau.gouv.fr/

Autorisé | Autorisé sous conditions | Interdit